SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS

Le **25 juin 2019** suivant la convocation adressée le **19 juin 2019**, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire sous la présidence de Monsieur Yannick NEUDER.

78 conseillers en exercice : 58 présents
11 pouvoirs
9 excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme Madame Liliane BILLARD, comme secrétaire de séance.

PRESENTS :

Mmes Anne-Marie AMICE, Anne BERENGUIER DARRIGOL, Liliane BILLARD, Fabienne CHAPOT, Monique CHEVALLIER, Evelyne COLLET, Liliane DICO, Mireille GILIBERT, Audrey PERRIN, Dominique PRIMAT (arrivée point 22), Isabelle RIVARD, Armelle SAVIGNON, Françoise SEMPE BUFFET, Sylvie SIMON (arrivée point 3), Nadine TEIXEIRA, Virginie VALLET.

Mrs Maurice ANDRE-POYAUD, Gilbert BADEZ, Bernard BAJAT, Christophe BARGE, Marc BENATRU, Jean-Paul BERNARD, Georges BLEIN, Gilles BOURDAT, Norbert BOUVIER, Frédéric BRET, Michel CHAMPON, Daniel CHEMINEL, Thierry COLLION, Henry COTTINET, Gilles DUSSAULT, Jean-Marc FALISSARD, Bernard GAUTHIER, André GAY, Gilles GELAS, Daniel GERARD, Guy GERIN, Bernard GILLET, Joël GULLON, Hubert JANIN, Patrick JEROME, Joël MABILY (arrivé point 8), Jean-Pierre MEYRIEUX, Yannick NEUDER, Jean-Michel NOGUERAS, Alain PASSINGE, Serge PERRAUD, Alain PICHAT, Jean-Christian PIOLAT, Fernand RABATEL, Thierry ROLLAND (arrivé point 10), Raymond ROUX, Eric SAVIGNON, Guy SERVET, Martial SIMONDANT, Joël SORIS, Jean-Paul TOURNIER FILLON (arrivé point 8), Bernard VEYRET.

POUVOIRS :

Michelle LAMOURY donne pouvoir à Martial SIMONDANT,
Jean-Michel DREVET donne pouvoir à Guy SERVET,
Didier LARDEUX donne pouvoir à Georges BLEIN,
Jean-Claude CRETINON donne pouvoir à Alain PASSINGE,
Alain MEUNIER donne pouvoir à Jean-Paul TOURNIER FILLON,
Sébastien METAY donne pouvoir à Joël GULLON,
Ghislaine VERGNET donne pouvoir à Mireille GILIBERT,
Jérôme MACLET donne pouvoir à Liliane BILLARD,
Gilbert HILAIRE donne pouvoir à Anne BERENGUIER DARRIGOL,
Paulette GONIN donne pouvoir à Marc BENATRU,
Eric TROUILLOUD donne pouvoir à Jean-Pierre MEYRIEUX,

EXCUSES :

Didier ALLIBE,
Yannick BRET,
Robert BRUNJAIL,
Eric GERMAIN CARA,
Mikaël GROLEAS,
Jacky LAVERDURE,
Louis ROY,
Pierre TORTOSA,
Jean-Pascal VIVIAN.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 AVRIL 2019

Le Procès Verbal n'appelant aucune observation, il est adopté à l'UNANIMITE.

Rapporteur : Raymond ROUX

EXTRAIT N°101-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Environnement : Eau potable / Assainissement Collectif : Modification du bordereau des prix pour les travaux facturés aux particuliers.

Le bordereau des prix unitaires applicable aux usagers de Bièvre Isère Communauté notamment pour les branchements d'eau potable et d'assainissement collectif a été validé lors du Conseil communautaire du 30 avril 2019.

Ce bordereau des prix contient des prix unitaires permettant la facturation de prestations spécifiques aux particuliers telles que l'étalonnage des compteurs d'eau certifié COFRAC.

Il est également proposé d'intégrer de nouveaux prix pour les expertises de compteurs d'eau à la demande des particuliers (ces expertises nécessitent une accréditation COFRAC).

De nouveaux prix pour les expertises de compteurs d'eau à la demande des particuliers nécessitant une accréditation COFRAC ont été intégrés au bordereau des prix unitaires voté le 30 avril 2019 mais tous les diamètres de compteurs n'ont pas été prévus.

Il est donc proposé de compléter le bordereau des prix unitaires avec les prix correspondants aux expertises des compteurs de diamètre 40, 50 et 65 mm (cf bordereau des prix unitaires ci-joint).

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **VALIDER** la proposition de tarifs figurant en annexe,
- de **RETENIR** la règle suivante pour l'établissement des devis et des factures aux usagers : les devis et les factures seront établis sur la base du bordereau des prix unitaires figurant en annexe, majoré de 10 % pour frais généraux de Bièvre Isère Communauté.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Raymond ROUX

EXTRAIT N°102-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Environnement : Eau potable / Assainissement collectif : Présentation de la programmation de travaux d'eau potable et d'assainissement collectif 2019.

Afin d'apporter une lisibilité à l'action intercommunale en matière de travaux d'eau potable et d'assainissement et en cohérence avec les crédits inscrits au budget prévisionnel 2019, il est proposé de valider la programmation de travaux 2019.

Cette programmation a été élaborée selon les critères suivants :

<u>Eau potable</u> :

- nombre de ruptures de canalisation par an
- nécessité de continuité du service public
- amélioration du rendement
- coordination avec un aménagement de voirie communale
- manque de débit.

<u>Assainissement collectif</u> :

- prise en compte du rapport entre le nombre d'abonnés desservis et le montant des travaux
- coordination avec un aménagement de voirie communale.

Cette programmation s'appuie également sur la prospective financière établie par Stratorial Finances qui fixe le montant net d'investissement annuel maximum des budgets annexes eau et assainissement.

Il convient de noter que les travaux de réhabilitation de la station d'épuration des Charpillates et des infrastructures de transfert associées ont fait l'objet d'un ordre de service de démarrage des travaux fin 2018. Les travaux se poursuivront donc sur 2019 et 2020 (la station doit être mise en service avant le 31 décembre 2020). Le montant global de cette opération est de 10 200 000 € HT (hors actualisation des prix).

Les travaux d'eau potable 2019 sont les suivants :

Communes	Lieux	Dépenses en € HT	Coût net en € HT (subventions déduites)	Observations
Roybon	Etude Grande Rue	18 400	5 520	En coordination avec un aménagement de voirie communale à venir
St-Siméon de Bressieux	Grande Rue (étude 2ème tranche)	10 000		En coordination avec un aménagement de voirie communale à venir
Faramans	Chemin du Guyard	200 000	170 000	
Chatenay	Chemin de la Croix de Pierre	90 000	27 000	
Artas	Le Clos Morel	495 000	247 500	
Chatonnay	Route de la Plaine	602 000	301 000	
TOTAL		**1 415 400**	**751 020**	

Les travaux d'assainissement collectif 2019 sont les suivants :

Communes	Lieux	Dépenses en € HT	Coût net en € HT	Observations
La Côte St-André	Mise en séparatif du chemin du Cerf Montant	150 000	82 500	Imposé par l'arrêté préfectoral 2018 de la station d'épuration des Charpillates
St-Siméon de Bressieux	Grande Rue (étude 2ème tranche)	13 700		En coordination avec un aménagement de voirie communale
Roybon	Etude mise en séparatif du village	16 000	4 800	En coordination avec un aménagement de voirie communale à venir
TOTAL		**179 700**	**87 300**	

La programmation de travaux pour l'année 2019 a fait l'objet d'une validation de la part de l'Assemblée des Maires du 02 avril 2019.

Pour les années suivantes (2020 à 2022), il est proposé que la programmation de travaux fasse l'objet d'une nouvelle validation en Conseil Communautaire fin 2019/début 2020 à l'issue de la finalisation des accords avec les financeurs dans le cadre d'un contrat à intervenir avec l'Agence de l'Eau et éventuellement le Département de l'Isère.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **VALIDER** la programmation pluriannuelle de travaux d'eau potable et d'assainissement collectif pour l'année 2019.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Raymond ROUX

EXTRAIT N°103-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Environnement : Eau potable : Acquisition d'une parcelle de terrain sur la commune de Plan.

Dans le cadre de la régularisation d'une emprise foncière supportant un réservoir d'eau potable, Bièvre Isère Communauté souhaite acquérir une partie de la parcelle B 899 d'une superficie de 461 m^2, située sur la commune de Plan.

Cette acquisition est réalisée à l'amiable pour un montant de 460 € selon les termes de la promesse de vente ci-jointe recueillie par la SAFER auprès de Monsieur CONVERT-POUGET, propriétaire.

L'avis des Domaines n'a pas été sollicité puisque cette acquisition amiable est inférieure à 180 000 €.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer la promesse unilatérale d'achat correspondante aux conditions sus énoncées,
- d'**APPROUVER** l'acquisition d'une partie de la parcelle B 899 auprès du propriétaire concerné,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'acte de vente à venir ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition de terrain en particulier l'acte notarié à venir.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Raymond ROUX

EXTRAIT N°104-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Environnement : Eau potable : Signature d'une convention de participation financière de type « offre de concours » entre Bièvre Isère Communauté et Monsieur et Madame POULET Sébastien pour l'extension du réseau d'eau potable.

Bièvre Isère Communauté a été sollicitée par des habitants de la commune de St-Jean de Bournay dont l'habitation existante est située à 135 ml du réseau d'eau potable et qui sont alimentés par une source privée. Depuis quelques années (notamment lors de l'été 2018), leur source privée subit un étiage sévère et ces derniers manquent d'eau.

Par ailleurs, dans la programmation de travaux d'eau potable, Bièvre Isère Communauté n'a pas prévu de réaliser les travaux d'extension du réseau pour alimenter cette habitation.

Monsieur et Madame POULET Sébastien, propriétaires, trouveraient un intérêt à la réalisation d'une extension du réseau sur 135 ml pour un coût estimé de 12 125,97 € HT (14 551,17 € TTC). A la demande des propriétaires qui proposent de financer la totalité de ces travaux, la collectivité accepte de les réaliser par le biais de cette offre de concours (cf aux termes du projet de convention ci-joint).

Pour information, l'offre de concours résulte d'une pratique contractuelle encadrée par la jurisprudence. L'offre de concours est rattachée à un projet d'ouvrage public particulier pour un immeuble existant et ne faisant pas l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme. Le projet de convention ci-joint a été élaboré par le service juridique de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) à laquelle Bièvre Isère Communauté adhère.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention correspondante et toutes les pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Raymond ROUX

EXTRAIT N°105-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Environnement : Assainissement collectif : Modification n°1 pour le lot n°9 pour la prestation d'entretien des espaces verts (lot nord).

Le pôle Environnement assure l'entretien des espaces verts des sites d'eau potable et d'assainissement collectif (tonte, taille des haies, débroussaillage…) par l'intermédiaire d'un marché accord cadre de service notifié le 20 juillet 2018 pour le lot n°9 qui concerne l'entretien des espaces verts autour des ouvrages d'assainissement (secteur nord du territoire de Bièvre Isère Communauté).

Conformément à l'article R2194-2 et l'article R2194-3, il convient de faire une modification au marché ne dépassant pas 50 % du montant du marché public initial.

Le montant maximum annuel de ce marché a été fixé à 20 000 € HT et ce montant n'est pas suffisant au regard des différentes prestations supplémentaires à réaliser sur ce secteur :

- prise en compte de l'entretien des espaces verts de la station d'épuration de St-Jean de Bournay pour 2 500 € HT (reprise en gestion directe en mars 2019),
- faucardage et binage supplémentaires à prévoir sur les filtres plantés de roseaux de Culin, Lieudieu et Artas pour 7 500 € HT.

Il convient donc d'augmenter le montant annuel de 10 000 € HT (cf document ci-joint).

La Commission d'Appel d'Offres du 22 mai 2019 a donné un avis favorable à cette modification n°1.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer la modification n°1 pour le lot n°9 et toutes les pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Raymond ROUX

EXTRAIT N°106-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Environnement : Assainissement collectif : Frais de Raccordement à l'Egout Route du Grand Lemps et Route Départementale 1085 à La Frette.

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2015, précisant que la communauté de communes exécute d'office les parties de branchements situés sur la voie publique, y compris le regard le plus proche des limites du domaine public (conformément à l'article L-1331-2 du Code de la Santé Publique) et qu'elle met à la charge des propriétaires intéressés les dépenses entrainées par ces travaux, il convient d'adopter le montant des frais pour le raccordement à l'égout pour les travaux d'assainissement collectif route du Grand Lemps et route départementale 1085 à La Frette.

Le calcul est le suivant :

- prix du branchement dans le marché de travaux : 780 € HT
- frais généraux (5 %) : + 39 € HT

TOTAL :	**819 € HT**

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **VALIDER** le montant des frais pour raccordement à l'égout,
- de **DIRE** que ces frais feront l'objet de l'émission d'un titre de recettes auprès de chaque redevable concerné.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Raymond ROUX

EXTRAIT N°107-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Environnement : Assainissement collectif : Signature de conventions de déversement des matières de vidange et des sous-produits de curage dans les stations d'épuration de Bièvre Isère Communauté.

Dans le cadre du schéma départemental de gestion des matières de vidange et autres déchets de l'assainissement, les vidangeurs doivent solliciter un agrément auprès de la Préfecture. Les maîtres d'ouvrage (comme Bièvre Isère Communauté), qui reçoivent les matières de vidange pour traitement dans leurs stations d'épuration, fournissent une attestation annuelle à chaque vidangeur indiquant les quantités de matières livrées sur chaque station d'épuration.

La Direction Départementale des Territoires a sollicité Bièvre Isère Communauté afin de préciser (par le biais d'un document à notre convenance) les conditions d'accès à la filière de traitement imposées aux vidangeurs et notamment les volumes maximaux pouvant être apportés.

Il est donc proposé de signer une convention avec les vidangeurs qui interviennent sur notre territoire pour définir précisément ces conditions d'accès (cf projet de convention ci-joint).

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention correspondante et toutes les pièces nécessaires afférentes à ce dossier avec chaque vidangeur concerné.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Evelyne COLLET

EXTRAIT N°108-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Ressources Humaines : Création d'un poste de secrétariat pour les pôles Administration Générale et Ressources Humaines.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Depuis la fusion, les pôles Administration Générale et Ressources Humaines ont été fortement impactés par le transfert des compétences (en terme financier et en nombre d'agents).

Le développement de la collectivité nécessite d'investir de nouvelles démarches globales telles que la gestion électronique des documents, la dématérialisation, le RGPD, le diagnostic des risques psycho-sociaux, le management, la formation….

Face à cette charge de travail supplémentaire, il devient essentiel de doter les pôles Administration Générale et Ressources Humaines d'un secrétariat en créant un poste commun d'adjoint administratif à temps plein qui aura pour missions :

- Le traitement des informations nécessaires au fonctionnement administratif des pôles ADMG et RH,
- Le suivi des dossiers administratifs en lien avec les commissions, comité de pilotage, CLETC, CIID et instances du dialogue social (comité technique, CHSCT) ...
- L'assistance des directrices des pôles RH et ADMG dans l'organisation du travail de leurs services.

et qui permettra aux directrices de pôles de se concentrer sur leur mission d'encadrement et d'accompagnement des politiques de la collectivité.

Les crédits nécessaires au versement des rémunérations étaient prévus au BP 2019, chapitre 012.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de **CREER** un emploi permanent secrétaire des pôles Administration Générale et Ressources Humaines à temps complet à compter du 1er juillet 2019.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- traitement des informations nécessaires au fonctionnement administratif des pôles ADMG et RH
- suivi des dossiers administratifs en lien avec les commissions, comité de pilotage, CLETC, CIID et instances du dialogue social (comité technique, CHSCT) ...
- assistance des directrices des pôles RH et ADMG dans l'organisation du travail de leurs services

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Evelyne COLLET

EXTRAIT N°109-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Ressources Humaines : Création d'un poste de technicien de maintenance pour le centre aquatique.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre de l'extension d'Aqualib, il est nécessaire de conforter l'exploitation technique qui requière des compétences de bâtiment en électricité, hydraulique et traitement de l'air, afin de garantir le fonctionnement optimum de l'établissement recevant du public.

Ce poste se situe à l'interface du directeur d'établissement garant du bon fonctionnement d'Aqualib et des équipes techniques responsables de la réalisation des travaux d'entretien.

Il convient donc de créer un poste de technicien pour les missions suivantes :

- Coordination et mise en œuvre de la conduite technique d'Aqualib,
- Suivi et analyse des contrôles et des mesures techniques spécifiques,
- Coordination et mise en œuvre des actions d'entretien sur les bassins et l'ensemble l'équipement,
- Diagnostic du fonctionnement et des dysfonctionnements, proposition d'actions correctives, d'améliorations techniques et de pistes d'économie,
- Gestion des fournitures d'entretien.

Les crédits nécessaires au versement des rémunérations étaient prévus au BP 2019, chapitre 012.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de **CREER** un emploi permanent de référent technique d'Aqualib à temps complet à compter du 1er juillet 2019.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des techniciens.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Coordination et mise en œuvre de la conduite technique d'Aqualib,
- Suivi et analyse des contrôles et des mesures techniques spécifiques,
- Coordination et mise en œuvre des actions d'entretien sur les bassins et l'ensemble l'équipement,
- Diagnostic du fonctionnement et des dysfonctionnements, proposition d'actions correctives, d'améliorations techniques et de pistes d'économie,
- Gestion des fournitures d'entretien.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Evelyne COLLET

EXTRAIT N°110-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Ressources Humaines : Recrutement de vacataires.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Il est indiqué aux membres du Conseil Communautaire que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires, sous réserve que les trois conditions suivantes soient réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

A ce titre, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de recruter des vacataires pour effectuer la distribution de sacs de tri sélectif accompagnée d'une sensibilisation des habitants au tri des déchets ménagers pour la période du 15 juillet 2019 au 07 août 2019.
Il est estimé un nombre de 150 vacataires qui effectueront des tournées de distribution sur 2 à 3 jours sur l'ensemble des communes du territoire de Bièvre Isère.
Ces vacataires seront informés sur ½ journée préalablement à la distribution des sacs.
Il est proposé également aux membres du Conseil Communautaire que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un forfait brut de 100 € pour une journée d'un minimum de 8 heures (fractionnable en demi-journée), incluant l'ensemble des frais annexes.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à recruter des vacataires du 15 juillet 2019 au 07 août 2019 ;
- de **FIXER** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de 100 € pour une journée (fractionnable en demi-journée) incluant l'ensemble des frais annexes.
- d'**INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget ;
- de **DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Michel CHAMPON

EXTRAIT N°111-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Famille et Solidarité : Participation 2019 au financement de la Mission Locale Isère Rhodanienne.

La MLIR est une des deux Missions Locales intervenant sur le territoire intercommunal.

Bièvre Isère soutient le fonctionnement de cette structure par le versement d'une subvention annuelle au regard des missions réalisées :

1) Accompagnement du public 16-25 ans sortis du circuit scolaire et de l'emploi : relation individualisée visant l'élaboration d'un parcours de formation et de retour à l'emploi (1 560 jeunes accompagnés en 2018 dont 95 habitants sur Bièvre Isère).

2) Accompagnement et le suivi des allocataires du RSA, en partenariat avec le Département de l'Isère.

En accord avec le Conseil d'Administration de l'association en date du 27 février 2019, le montant de la cotisation par habitant est identique à 2018.

Sur la base INSEE 2018, le total de la subvention se porte donc au titre de l'année 2019 à :
1,53 € x 16 788 habitants = 25 685,64 €

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 12 juin 2019.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**EFFECTUER** le versement de l'aide financière 2019 au fonctionnement de la Mission Locale Isère Rhodanienne pour un montant de 25 685,64 €.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Michel CHAMPON

EXTRAIT N°112-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Famille et Solidarité : Convention de partenariat pour l'accueil des Gens du Voyage.

Le Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2018 a donné un avis favorable au projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage, validé par arrêté de la Préfecture pour la période 2018-2024.

Pour rappel, les préconisations pour Bièvre Isère étaient :

« La Côte St André :
Obligations au titre du nouveau schéma :
Participation financière de la commune à l'investissement et au fonctionnement des équipements des intercommunalités voisines ayant des aires d'accueil (comme la CC Bièvre Est avec l'AGP de Beaucroissant), au prorata du poids de ses habitants au regard du nombre d'habitants des EPCI

Prescriptions pour Bièvre Isère Communauté
Territoire de 54 communes dont 1 au-delà du seuil des 5 000 habitants
Participation financière de La Côte Saint-André à l'investissement et au fonctionnement des équipements des intercommunalités voisines ayant des aires d'accueil (comme la CC Bièvre Est avec l'AGP de Beaucroissant), au prorata du poids de ses habitants au regard du nombre d'habitants des EPCI ».

Le Schéma ayant été arrêté officiellement, conjointement par Mr le Préfet de l'Isère et Mr le Président du Conseil Départemental, en date du 19 février 2019, une négociation avec Bièvre Est s'est engagée et a abouti à la rédaction d'un projet de convention encadrant les modalités d'intervention :

- Contribution annuelle à 50 % sur les frais de fonctionnement et d'investissement de l'année précédente,
- Participation aux décisions liées à la gestion du site en étant présent aux réunions de suivi.
- Gestion et entretien de l'aire,
- Les coûts liés à l'investissement réalisés à ce jour ne sont pas pris en compte (notamment les intérêts d'emprunts),

Il est rappelé par ailleurs que Bièvre Isère ayant alors rempli ses obligations, il sera alors possible pour Bièvre Isère et les communes concernées, d'interpeller les services de la Préfecture afin d'intervenir en cas de besoin sur des situations d'installations illicites.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 12 juin 2019.

Il est proposé au Conseil Communautaire

- de **VALIDER** la convention avec la Communauté de Communes de Bièvre Est, encadrant les modalités du partenariat pour la gestion de l'aire de grand passage de Beaucroissant et tout document y afférant.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Liliane DICO

EXTRAIT N°113-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Famille et Solidarité : Remboursement des aides aux stages BAFA.

Depuis 2007, les différentes intercommunalités de Bièvre Valloire organisent collectivement des stages BAFA.

Cette action permet de soutenir une démarche de formation dans l'animation mais également de développer sur le territoire une dynamique dans le recrutement d'animateurs vacataires pour les accueils de loisirs.

Ainsi, le coût de formation est pris en charge partiellement par la collectivité en contrepartie d'un engagement moral de travailler 4 semaines dans un ALSH du territoire (intercommunal, communal ou associatif) pour chaque stage co-financé : prise en charge de 40 %, 50 % ou 60 % en fonction du quotient familial sur la base d'un coût de stage entre 400 € et 500 €.

Cette action est par ailleurs soutenue par la CAF de l'Isère dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

A ce jour, le nombre de places proposé est de 20 pour le stage initial et 14 pour le stage d'approfondissement.

Considérant les difficultés croissantes pour recruter le nombre suffisant d'animateurs à chaque période de vacances, plusieurs leviers peuvent être expérimentés, notamment celui de mieux faire appliquer la contrepartie à la prise en charge financière.

Ainsi, il est proposé de demander un engagement écrit pour 4 semaines dans un accueil de loisirs du territoire, sur l'année qui suit le stage. Dans le cas où cette condition ne serait pas respectée, le remboursement de l'aide accordée par Bièvre Isère sera demandé au stagiaire, au prorata du nombre de semaines réalisées.

Par ailleurs, compte tenu du nombre limité de places, il est proposé de facturer le coût du stage en cas de désistement non justifié et consentie par Bièvre Isère dans le mois qui précède.

Ces modalités s'appliqueront à compter des inscriptions aux stages de 2020. Un bilan sera fait pour analyser si cette décision a eu une répercussion positive.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 12 juin 2019.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **VALIDER** les nouvelles conditions d'attribution et de remboursement de l'aide Bièvre Isère pour les stagiaires BAFA,
- de **VALIDER** la facturation en cas de désistement dans le mois qui précède le stage.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Eric SAVIGNON

EXTRAIT N°114-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Développement Durable : Arrêt du Plan Climat Air Energie Territorial.

Il est rappelé que :

- La communauté de communes a validé son projet de territoire,
- La communauté de communes a arrêté ses PLUi dans la dynamique de ce projet de territoire,
- L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial institué par la Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'Environnement dite « Grenelle 2 » modifiée est une obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants,
- Le PCAET vise deux objectifs :
  - L'atténuation : limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ;
  - L'adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique ;
- Le PCAET doit prendre en compte les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et de cohérence territoriale (SCoT),
- Les objectifs globaux assignés (pour 2030, porter à 32 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale et pour 2050, réduire de 75 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990 et diminuer de 50 % la consommation énergétique) pourront rejoindre ceux d'un territoire à énergie positive.
- Il vise également à limiter la hausse du coût de l'énergie à 1 fois et demie sa valeur actuelle à l'horizon 2050, au lieu de 3.3 fois si rien n'était fait, soit une économie de 180 M€, le PCAET étant un moyen de rendre soutenable l'effort à consentir.

Il est expliqué qu'à travers l'élaboration du PCAET, la Communauté de Communes souhaite contribuer à la mise en œuvre de son projet de territoire en mettant en place un modèle de développement et de mobilité plus durables.

Il est expliqué qu'il a été fixé un objectif circonscrit à 25 actions de façon à concentrer les énergies et les moyens,

Il est exposé que le PCAET :

- S'appuie sur un bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire et de sa vulnérabilité au changement climatique dont l'analyse conduit à identifier les leviers d'actions les plus pertinents ainsi que les partenaires pouvant être associés à la démarche ;
- Fixe des objectifs stratégiques et opérationnels en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ;
- Est constitué des documents suivants :
  - Rapport d'étude phase 1 : Etat des lieux, bilan GES et diagnostic, potentiels du territoire
  - Rapport d'étude phase 2 : Scénarios et stratégie
  - Rapport d'étude phase 3 : Plan d'action
- S'intéresse d'une part aux responsabilités directes de l'EPCI au titre de ses compétences et de son patrimoine et d'autre part aux actions volontaires des acteurs du territoire, l'EPCI jouant un rôle de catalyseur et d'animateur ;
- Détermine les moyens d'évaluation desdites actions au regard de l'environnement ainsi que des conséquences socio-économiques, prenant en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction, ceci en vue de présenter un rapport annuel de son avancement au conseil communautaire,
- Est révisé tous les six ans

Le PCAET s'inscrit dans une démarche de développement durable procurant des bénéfices directs à la population. Quelques exemples méritent d'être cités :

- le soutien à l'acquisition d'appareils de chauffage au bois à haute performance permet de réduire fortement l'émission de microparticules, et complète utilement les efforts accomplis pour la qualité de l'air intérieur des multi accueils ou contre la prolifération de l'Ambroisie.
- la réhabilitation thermique des bâtiments améliore leur niveau de confort. C'est également l'occasion de procurer de l'activité aux artisans, et pour Bièvre Isère, de contribuer à la promotion de leurs compétences et d'accompagner les propriétaires pour optimiser leur démarche de rénovation thermique.
- la participation au déploiement d'unités de ravitaillement pour les piles à hydrogène ouvre la voie au développement de cette technologie de substitution aux carburants fossiles pour les véhicules
- l'organisation de la mobilité autour des quatre parkings relais définis par les PLUi permet de développer des offres de transports complémentaires et plus attractives en améliorant les dessertes vers l'extérieur du territoire et en permettant l'organisation de circulations douces à l'intérieur du territoire.
- la promotion des circulations douces et en particulier du vélo à assistance électrique permet de réduire la dépendance à la voiture et les coûts afférents avec un bénéfice très appréciable de santé publique.
- le développement de micro-projets de productions d'énergies locales (bois, solaire photovoltaïque ou thermique, petit hydraulique, biométhane…) facilite leur appropriation par la population, valorise ou soulage les réseaux de transport d'énergie.
- les plans de prévention des inondations rendus nécessaires par l'accroissement prévisible des situations catastrophiques constituent un volet de l'adaptation au changement climatique et améliorent la sécurité des personnes et des biens.

Ultime étape de la phase d'étude, le projet de plan d'action est soumis au conseil communautaire. Chacune des actions est détaillée en identifiant maître d'ouvrage, maître d'œuvre, moyens et financement à mettre en œuvre et méthodes d'évaluation.

L'Autorité Environnementale disposera de trois mois pour émettre des observations. Le Conseil Communautaire aura toute latitude pour les reprendre à son compte ou non. Le document devra alors être soumis à la consultation du publique.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 18 mars 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**ARRETER** le projet de PCAET,
- de **CHARGER** le président de le transmettre aux autorités de l'Etat et au Président du Conseil Régional,
- d'**ORGANISER** la consultation publique.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Marc BENATRU

EXTRAIT N°115-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Technique : Marchés de prestations de nettoyage courant des locaux de Bièvre Isère Communauté – Dévolution marchés.

Un marché de prestation de nettoyage courant des locaux de Bièvre Isère est déjà en place et comporte 15 lots.

Pour le lot N°4 concernant Aqualib, suite à l'extension du site et une réorganisation des tâches au niveau des agents, il convient de relancer ce lot.

Par ailleurs, plusieurs bâtiments ont été intégrés à Bièvre Isère et il convient de créer 3 lots supplémentaires pour les sites suivants :

- Le gymnase Roger Montméat à Saint Jean de Bournay (repris en compétence intercommunale),
- Le gymnase La Daleure à Saint Etienne de Saint Geoirs (en cours de réaménagement),
- La médiathèque de Saint Etienne de Saint Geoirs (en cours de construction).

Bièvre Isère Communauté souhaite confier l'entretien courant des locaux ci-dessus cités à des prestataires.

Les cahiers des charges ont été travaillés suivant les besoins de chaque site en termes de fréquentation et d'usage.

Un avis d'appel à la concurrence a été publié le 18 avril 2019 dans les Affiches de Grenoble et du Dauphiné et le 15 avril 2019 au BOAMP, JOUE et sur le site internet Marchés-publics.info. La date de remise des offres était fixée au 15 mai 2019 à 12h. La consultation a été lancée sur la base d'un appel d'offres ouvert. La durée du marché est de un an reconductible 3 fois.

4 entreprises ont répondu à la consultation.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 mai 2019 pour procéder à l'ouverture des plis.

Le service a procédé à l'analyse des offres au regard des critères de jugement inscrits dans le règlement de consultation (prix pondéré à 50 % et valeur technique pondérée à 50 % pour le lot N°16 et prix pondéré à 60 % et valeur technique pondérée à 40 % pour les lots N°17 – 18 et 19).

Les offres sont récapitulées dans le tableau ci-joint.

Sur la base de l'analyse, la commission d'appel d'offres du 22 mai 2019 a retenu les offres les plus avantageuses.

Lot	**Locaux**	**Titulaire du marché**	**Estimation de l'offre en € T.T.C./an**
16	Aqualib	FRAGAL	90 570.84 €
17	Gymnase Roger Montméat – St Jean de Bournay	MB 4807	21 526.80 €
18	Gymnase La Daleure – St Etienne de St Geoirs	ADN	18 460.80 €
19	Médiathèque de St Etienne de St Geoirs	FRAGAL	8 833.06 €
		TOTAL T.T.C.	139 391.50 €

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 22 mai 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 29 mai 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **RETENIR** les entreprises proposées par la commission d'appel d'offres (tableau ci-dessus),
- d'**AUTORISER** le Président à signer les marchés tels que précisés ci-dessus et plus généralement toutes les pièces de nature technique, administrative et financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Marc BENATRU

EXTRAIT N°116-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Technique : Vidéo protection sites et locaux Bièvre Isère Communauté – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère.

Bièvre Isère Communauté est propriétaire et gestionnaire de nombreux équipements sur son territoire. Certains de par leur particularité (localisation, usage,…) sont sensibles et font l'objet de dégradations, vols…. Il est proposé d'équiper certains sites d'un système de vidéo protection. Il s'agit de :

Site sportif et culturel de La Côte St André est composé des équipements suivants :

- Gymnase Paul Genevay,
- Gymnase Pierre de Coubertin,
- Centre aquatique Aqualib',
- Salle multisports Jean Boyer,
- Local associatif,
- Terrain synthétique,
- Piste athlétisme Claude Jacuszin,
- Médiathèque.

Ce site est inscrit au cœur des établissements scolaires suivants :

- Lycée Hector Berlioz,
- Lycée Enseignement Général et Technologie Agricole,
- Collège Jongkind.

Ces équipements accueillent en journée l'ensemble des élèves des établissements scolaires cités précédemment ainsi que ceux du :

- Collège St François,
- Lycée Ste Cécile.

Le centre aquatique Aqualib' accueille aussi les écoliers du territoire.

Au-delà de la présence des scolaires, ces équipements sont fréquentés par la population et les associations y compris les weekends.

Du fait du nombre important d'équipements et de sa fréquentation, le site subit des actes d'incivilités (tags, vandalisme,….), mais aussi des vols.

La collectivité souhaite équiper ce site de vidéo protection pour renforcer la sécurité des usagers. L'estimation des travaux s'élève à 134 942 € H.T..

Golf de la Bièvre :

Le golf de la Bièvre à Faramans accueille aussi de nombreux scolaires ainsi que du public. Son isolement facilite les dégradations et vols.

La collectivité souhaite équiper ce site en vidéo protection. L'estimation des travaux s'élève à 59 928.50 € H.T., y compris le remplacement de l'éclairage extérieur du site, pour être en conformité avec l'agenda d'accessibilité programmé.

Siège Bièvre Isère Communauté à St Etienne de St Geoirs :

Le siège de Bièvre Isère Communauté se trouve dans la zone d'activités de Grenoble Air Parc à St Etienne de St Geoirs.

Ce bâtiment se trouve isolé et a déjà fait l'objet de vol de matériel et de véhicules. Son positionnement à l'entrée de la zone et l'installation de caméras permettra aussi d'avoir une vue sur les axes routiers du parc d'activités, permettant ainsi d'aider les services de gendarmerie en cas de vols dans les entreprises de la zone.

La collectivité souhaite équiper ce site en vidéo protection. L'estimation des travaux s'élève à 40 133.00 € H.T..

Dans le cadre des aides misent en place par le Département de l'Isère, il est possible de solliciter une subvention de 35 000 €.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 29 mai 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** le Président à déposer un dossier d'autorisation d'un système de vidéo protection pour les installations de Bièvre Isère Communauté.

- d'**AUTORISER** le Président à solliciter le Département de l'Isère afin d'obtenir une subvention pour aider à la réalisation de la pose d'équipement de vidéo protection.

- d'**AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Marc BENATRU

EXTRAIT N°117-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Technique : Vidéo protection sites et locaux Bièvre Isère Communauté – Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Bièvre Isère Communauté est propriétaire et gestionnaire de nombreux équipements sur son territoire. Certains de par leur particularité (localisation, usage,…) sont sensibles et font l'objet de dégradations, vols…. Il est proposé d'équiper certains sites d'un système de vidéo protection. Il s'agit de :

Site sportif et culturel de La Côte St André est composé des équipements suivants :

- Gymnase Paul Genevay,
- Gymnase Pierre de Coubertin,
- Centre aquatique Aqualib',
- Salle multisports Jean Boyer,
- Local associatif,
- Terrain synthétique,
- Piste athlétisme Claude Jacuszin,
- Médiathèque.

Ce site est inscrit au cœur des établissements scolaires suivants :

- Lycée Hector Berlioz,
- Lycée Enseignement Général et Technologie Agricole,
- Collège Jongkind.

Ces équipements accueillent en journée l'ensemble des élèves des établissements scolaires cités précédemment ainsi que ceux du :

- Collège St François,
- Lycée Ste Cécile.

Le centre aquatique Aqualib' accueille aussi les écoliers du territoire.

Au-delà de la présence des scolaires, ces équipements sont fréquentés par la population et les associations y compris les weekends.

Du fait du nombre important d'équipements et de sa fréquentation, le site subit des actes d'incivilités (tags, vandalisme,….), mais aussi des vols.

La collectivité souhaite équiper ce site de vidéo protection pour renforcer la sécurité des usagers. L'estimation des travaux s'élève à 134 942 € H.T..

Golf de la Bièvre :

Le golf de la Bièvre à Faramans accueille aussi de nombreux scolaires ainsi que du public. Son isolement facilite les dégradations et vols.

La collectivité souhaite équiper ce site en vidéo protection. L'estimation des travaux s'élève à 59 928.50 € H.T., y compris le remplacement de l'éclairage extérieur du site pour être en conformité avec l'agenda d'accessibilité programmé.

Siège Bièvre Isère Communauté à St Etienne de St Geoirs :

Le siège de Bièvre Isère Communauté se trouve dans la zone d'activités de Grenoble Air Parc à St Etienne de St Geoirs.

Ce bâtiment se trouve isolé et a déjà fait l'objet de vol de matériel et de véhicules. Son positionnement à l'entrée de la zone et l'installation de caméras permettra aussi d'avoir une vue sur les axes routiers du parc d'activités, permettant ainsi d'aider les services de gendarmerie en cas de vols dans les entreprises de la zone.

La collectivité souhaite équiper ce site en vidéo protection. L'estimation des travaux s'élève à 40 133.00 € H.T..

Dans le cadre des aides mises en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, il est possible de solliciter une subvention de 30 000 € par site.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 29 mai 2019.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** le Président à déposer un dossier d'autorisation d'un système de vidéo protection pour les installations de Bièvre Isère Communauté.

- d'**AUTORISER** le Président à solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour obtenir une subvention pour aider à la réalisation de la pose d'équipement de vidéo protection.

- d'**AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Fernand RABATEL

EXTRAIT N°118-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Actions Equipements Sportifs : AQUALIB' : Modification du règlement intérieur.

Le règlement intérieur du centre Aqualib' stipule en son article III-3 Santé et Hygiène :

« Le port du bonnet de bain est obligatoire pour tous ainsi qu'une tenue adaptée ».

Toutefois, certains handicaps ou contraintes médicales ne permettent pas l'application de cette règle à tous les usagers.

Aussi, conformément à la Loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, il est proposé de modifier les termes de cet article.

L'article III-3 Santé hygiène précisera « (…) Le port du bonnet de bain est obligatoire pour tous ; et la tenue de bain devra être adaptée.

Cependant, conformément à la Loi du 11 février 2005, une dérogation pourra être accordée pour des raisons de santé et sur présentation d'un justificatif médical. (…) »

L'ensemble des personnels de l'équipement et toutes personnes chargées d'autorité sur le centre Aqualib' sont en charge de l'application de ce règlement.

Cette délibération annule et remplace les termes du précédent règlement intérieur.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis de la commission en date du 21 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **VALIDER** les termes du Règlement Intérieur d'Aqualib' et veiller à son application immédiate.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Jean-Christian PIOLAT

EXTRAIT N°119-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Urbanisme : Arrêt du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du secteur de la Région St Jeannaise (13 communes).

Vu les articles L.5217-2 et L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 de solidarité et de renouvellement urbain ;

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour un accès au logement et à un urbanisme rénové ;

Vu la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 103-2 et suivants, L. 151-1 et suivants, L.153-1 et suivants, R.151-1 et suivants et R. 153-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié n°93-6938 en date du 22 décembre 1993 créant la Communauté de Communes de la région Saint-Jeannaise ;

Vu la délibération n°15-06-N6 du Conseil Communautaire de la communauté de communes de la Région Saint-Jeannaise en date du 11 juin 2015 demandant la prise de compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er octobre 2015, conférant au 1er décembre 2015 la compétence « élaboration, approbation et suivi de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale » à la communauté de communes de la région Saint-Jeannaise ;

Vu la délibération n°15-12-N1 du conseil communautaire en date du 10 décembre 2015 ayant décidé de prescrire l'élaboration du PLU intercommunal du secteur St Jeannais et de définir les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;

Vu la délibération n°15-12-N2 du conseil communautaire en date du 10 décembre 2015 ayant défini les modalités de collaboration entre la communauté de communes et ses communes membres dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal ;

Vu la délibération n°182-2016 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2016 portant délibération complémentaire précisant le contexte territorial des objectifs poursuivis lors de l'élaboration du PLU intercommunal du secteur de la région St Jeannaise ;

Vu la délibération n°014-2017 du conseil communautaire en date du 23 janvier 2017 ayant décidé de soumettre l'élaboration du PLU intercommunal aux articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme issus du décret n°2015-1783 visant à moderniser le contenu des PLU ;

Vu les débats sur les orientations générales du PADD qui se sont tenus en communes

Vu le débat sur les orientations générales du PADD lors de la séance du Conseil communautaire du 20 mars 2017 ;

Vu la concertation qui s'est déroulée durant toute l'élaboration du PLUi ;

Vu la délibération n°265-2018 du conseil communautaire en date du 6 novembre 2018 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLUi du secteur de la région St Jeannaise ;

Vu les avis des Communes et des Personnes Publiques Associées ;

Vu le projet de PLUi annexé à la présente délibération ;

Monsieur le vice-président rappelle que Bièvre Isère Communauté est née le 1er janvier 2016 de la fusion de la communauté de communes de Bièvre Isère Communauté et de la communauté de communes de la région Saint-Jeannaise. Elle forme un territoire comprenant 50 communes depuis le 1er janvier 2019.

Préalablement à cette fusion, chacune des deux intercommunalités s'est vue transférer par les communes en Décembre 2015 la compétence «élaboration, approbation et suivi de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale », conformément aux dispositions de la loi ALUR.

Par ailleurs, chaque intercommunalité a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal, expliquant ainsi que Bièvre Isère Communauté élabore deux PLUi : l'un sur le secteur de l'ancienne communauté de communes de Bièvre Isère (37 communes depuis le 1er janvier 2019), l'autre sur le secteur de l'ancienne communauté de communes de la Région St Jeannaise (13 communes).

Concernant le PLUi du secteur de la région St Jeannaise, il est rappelé que la démarche d'élaboration du PLU intercommunal a débuté à la suite de la délibération du conseil communautaire de la région St Jeannaise du 10 décembre 2015 par laquelle les élus communautaires ont prescrit l'élaboration du PLUi, défini les objectifs poursuivis par le PLUi ainsi que les modalités d'organisation d'une concertation menée durant tout le temps de l'élaboration du projet avec les habitants et toute personne concernée par la démarche.

Par ailleurs, et dans une délibération prise le même jour, le conseil communautaire a défini les modalités de collaboration avec les communes membres de la communauté de communes.

Par délibération en date du 6 novembre 2018, le conseil communautaire a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de PLUi du secteur de la région St Jeannaise (13 communes).

A la suite de cette délibération, le dossier arrêté a été transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées et aux personnes prévues par les textes en vigueur.

Par ailleurs, en application de l'article L153-15 du code de l'urbanisme, les communes concernées par ce PLUi ont disposé d'un délai de 3 mois à compter de l'arrêt du projet de PLUi pour faire valoir leur avis sur le projet :

- 11 communes ont rendu un avis favorable sur le projet de PLUi
- 2 communes ont rendu un avis défavorable sur le projet de PLUi

Conformément à l'article L153-15 du code de l'urbanisme qui dispose que *« lorsque l'une des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale émet un avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui la concernent directement, l'organe délibérant compétent de l'établissement public de coopération intercommunale délibère à nouveau et arrête le projet de plan local d'urbanisme à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés »,* le projet de PLUi est soumis une nouvelle fois au vote du conseil communautaire.

Il convient donc de procéder à un second arrêt du PLUi du secteur de la région St Jeannaise à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Le projet de PLUi du secteur de la région St Jeannaise annexé à la présente délibération est identique sur le fond à celui qui a été arrêté le 6 novembre 2018. Il ne contient aucune modification. Par conséquent, il n'est pas prévu règlementairement de re-consulter les communes et les personnes publiques associées pour avis.

Après arrêt, le PLUi sera donc soumis à l'enquête publique, étape également importante dans la mesure où le public va pouvoir accéder à l'ensemble des pièces composant le dossier et formuler des observations sur le projet de PLUi.

A la suite de l'enquête publique et de la remise d'un rapport d'enquête par une commission d'enquête désignée par Monsieur le Président du tribunal administratif de Grenoble, le projet de PLUi pourra faire encore l'objet de modifications pour tenir compte des conclusions, sous réserve néanmoins de ne pas remettre en cause l'équilibre général du projet de PLUi.

Avant de procéder au vote, Monsieur le vice-président indique que les élus communautaires ont été destinataires d'une note explicative de synthèse conformément aux exigences du code général des collectivités territoriales permettant à chacun de mesurer le contenu du dossier.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 03 juin 2019 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**ARRETER** le projet d'élaboration du PLU intercommunal du secteur de la Région St Jeannaise,

Conformément à l'article R. 153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération est affichée pendant un mois au siège de la communauté de communes ainsi que dans chaque mairie concernée par le PLUi

La présente délibération accompagnée du projet de PLU intercommunal arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département de l'Isère.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Joël GULLON

EXTRAIT N°120-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Adoption du Compte Administratif 2018 du Budget Principal de Bièvre Isère.

Il est présenté le Compte Administratif au titre de l'exercice 2018 du Budget Principal de Bièvre Isère établi par le Président, lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 382 962,00	5 221 708,34
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	11 515 899,00	11 187 810,40
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 055 000,00	3 050 276,00
022 DEPENSES IMPREVUES FONCT.	1 363 628,12	0,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 219 258,21	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 504 033,00	1 311 071,04
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 427 978,11	4 345 570,00
66 CHARGES FINANCIERES	475 267,00	404 448,72
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 500,00	17 090,75
Total Dépenses	**32 968 525,44**	**25 537 975,25**
RECETTES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	6 430 389,44	0,00
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	230 000,00	215 697,51
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	234 545,00	91 794,48
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	3 876 188,00	3 590 643,68
73 IMPOTS ET TAXES	16 098 781,00	17 714 512,69
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	5 471 947,00	5 128 081,23
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	626 375,00	664 287,14
76 PRODUITS FINANCIERS		27,54
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	300,00	51 330,38
Total Recettes	**32 968 525,44**	**27 456 374,65**
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 140 202,36	0,00
020 DEPENSES IMPREVUES INVEST.	377 657,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	234 545,00	91 794,48
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	90 000,00	33 830,42
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 199 600,00	1 198 408,29
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 517 150,00	790 114,76
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	913 680,70	720 917,94
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 937 471,49	1 223 494,60
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	7 354 688,33	3 656 187,11
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	141 509,00	141 509,00
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	6 798,00	0,00
4581 INVESTISSEMENT SOUS MANDAT	60 000,00	0,00
TOTAL	**16 973 301,88**	**7 856 256,60**
RECETTES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
021 Virement de la section de fonct.	5 219 258,21	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 504 033,00	1 311 071,04
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	90 000,00	33 830,42
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 008 473,44	2 908 302,32
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 067 562,23	904 822,46
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 351 600,00	1 351 550,00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	532,79
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	578 771,00	589 770,97
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	93 604,00	
4582 INVESTISSEMENT SOUS MANDAT	60 000,00	
TOTAL	**16 973 301,88**	**7 099 880,00**

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Considérant que Monsieur le Président a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le Compte Administratif 2018 du Budget Principal de Bièvre Isère,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2018 du Budget Principal de Bièvre Isère ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Joël GULLON

EXTRAIT N°121-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Adoption du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe de l'Eau de Bièvre Isère.

Il est présenté le Compte Administratif au titre de l'exercice 2018 du Budget Annexe de l'Eau de Bièvre Isère établi par le Président, lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 952 000,00	1 835 290,39
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 034 472,00	920 831,43
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	649 200,00	649 200,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 764 500,98	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	769 438,00	768 980,57
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	75 200,00	65 143,35
66 CHARGES FINANCIERES	408 171,00	322 354,78
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	62 100,00	54 837,20
TOTAL	**7 715 081,98**	**4 616 637,72**
RECETTES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 550 661,77	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	326 700,00	326 166,65
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	5 423 800,00	5 129 359,33
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	44 100,00	16 228,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 740,00	27 348,57
76 PRODUITS FINANCIERS	116 050,00	83 677,47
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	248 030,21	7 891,22
TOTAL	**7 715 081,98**	**5 590 671,24**

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	548 440,96	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	326 700,00	326 166,65
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	59 675,84	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	975 950,00	929 501,12
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	381 905,00	121 192,16
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	724 883,89	304 876,52
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	5 341 062,33	303 544,75
4581 Investissement sous mandat	100 429,59	24 144,40
TOTAL	**8 459 047,61**	**2 009 425,60**

RECETTES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
021 Virement de la section de fonct.	2 764 500,98	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	769 438,00	768 980,57
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	29 618,05	7 272,81
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 232 663,00	177 387,26
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 673 125,00	1 673 125,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	111 100,00	105 766,33
4582 Investissement sous mandat	83 975,00	0,00
TOTAL	**8 664 420,03**	**2 732 531,97**

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Considérant que Monsieur le Président a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe de l'Eau de Bièvre Isère,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe de l'Eau de Bièvre Isère ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Joël GULLON

EXTRAIT N°122-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Adoption du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe de l'Assainissement de Bièvre Isère.

Il est présenté le Compte Administratif au titre de l'exercice 2018 du Budget Annexe de l'Assainissement de Bièvre Isère établi par le Président, lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

SECTION D'EXPLOITATION		
DEPENSES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	152 896,70	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 276 200,00	1 219 511,38
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	917 876,00	911 795,76
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	215 300,00	215 300,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	416 640,56	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 237 485,00	864 177,65
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	91 700,00	60 455,27
66 CHARGES FINANCIERES	501 102,00	496 959,34
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	55 000,00	51 081,41
TOTAL	**4 864 200,26**	**3 819 280,81**
RECETTES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	660 000,00	233 028,07
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	3 950 500,00	3 683 251,58
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	266 600,00	246 791,30
76 PRODUITS FINANCIERS		3 626,51
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 629,27
TOTAL	**4 877 100,00**	**4 168 326,73**

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 334 853,41	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	660 000,00	233 028,07
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	600 000,00	
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	48 576,32	
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	65 000,00	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 906 350,00	1 906 256,71
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	282 757,50	154 985,89
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	113 899,13	36 713,77
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	6 495 252,21	918 508,67
4581 Investissement sous mandat	1 055 248,44	635 108,20
TOTAL	**12 561 937,01**	**3 884 601,31**
RECETTES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	34 585,59	
021 Virement de la section de fonct.	419 640,56	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 237 485,00	864 177,65
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	600 000,00	
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	466 172,55	466 172,55
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 713 540,00	1 517 261,14
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 280 498,00	2 294 100,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS		11 969,48
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		9 034,88
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	65 697,13	
4582 Investissement sous mandat	1 041 500,00	386 356,59
TOTAL	**12 859 118,83**	**5 549 072,29**

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Considérant que Monsieur le Président a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe de l'Assainissement de Bièvre Isère,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe de l'Assainissement de Bièvre Isère ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°123-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Adoption du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Immobilier d'Entreprises de Bièvre Isère.

Il est présenté le Compte Administratif au titre de l'exercice 2018 du Budget Annexe Immobilier d'Entreprises de Bièvre Isère établi par le Président lequel, fait ressortir les principales masses financières suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	77 720,00	60 841,44
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	576 440,13	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	100 000,00	84 518,81
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 000,00	
66 CHARGES FINANCIERES	230,00	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 500,00	1 911,83
TOTAL	**762 890,13**	**147 272,08**
RECETTES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	433 940,13	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 950,00	12 668,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	314 000,00	289 346,54
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total Recettes	**762 890,13**	**302 014,54**

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	468 402,43	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 950,00	12 668,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	60 600,00	57 178,25
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	100 000,00	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 520 048,49	7 571,38
TOTAL	**2 164 000,92**	**77 417,63**
RECETTES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
021 Virement de la section de fonct.	576 440,13	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	100 000,00	84 518,81
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	470 010,79	470 010,79
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	500 000,00	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	517 550,00	2 093,73
TOTAL	**2 164 000,92**	**556 623,33**

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Considérant que Monsieur le Président a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Immobilier d'Entreprises de Bièvre Isère,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Immobilier d'Entreprises de Bièvre Isère ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°124-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Adoption du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe ZA Aménagement de Zones de Bièvre Isère.

Il est présenté le Compte Administratif au titre de l'exercice 2018 du Budget Annexe ZA Aménagement de Zones de Bièvre Isère établi par le Président, lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	967 000,00	386,50
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	62 392,34	62 388,34
043 Op. ordre intérieur de section	4 150,00	4 058,87
66 CHARGES FINANCIERES	4 150,00	4 030,09
TOTAL	**1 037 692,34**	**70 863,80**
RECETTES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	733 542,34	66 833,71
043 Op. ordre intérieur de section	4 150,00	4 058,87
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	300 000,00	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		
TOTAL	**1 037 692,34**	**70 892,58**
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	733 542,34	66 833,71
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 700,00	8 578,53
TOTAL	**742 242,34**	**75 412,24**
RECETTES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	62 392,34	62 388,34
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	679 850,00	
TOTAL	**742 242,34**	**62 388,34**

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Considérant que Monsieur le Président a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe ZA Aménagement de Zones de Bièvre Isère,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Aménagement de Zones de Bièvre Isère ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°125-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Adoption du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe ZAC Porte de Chambaran 2 de Bièvre Isère.

Il est présenté le Compte Administratif au titre de l'exercice 2018 du Budget Annexe Porte de Chambaran 2 de Bièvre Isère établi par le Président, lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	72 292,00	22 649,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 975 563,48	1 928 280,52
043 Op. ordre intérieur de section	33 854,00	33 594,94
66 CHARGES FINANCIERES	33 854,00	33 540,98
TOTAL	**2 115 563,48**	**2 018 065,44**
RECETTES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 006 709,48	794 605,46
043 Op. ordre intérieur de section	33 854,00	33 594,94
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	75 000,00	1 168 350,00
TOTAL	**2 115 563,48**	**1 996 550,40**
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 006 709,48	794 605,46
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	20 700,00	20 587,60
TOTAL	**2 027 409,48**	**815 193,06**
RECETTES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 975 563,48	1 928 280,52
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	51 846,00	
TOTAL	**2 027 409,48**	**1 928 280,52**

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Considérant que Monsieur le Président a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe ZAC Porte de Chambaran 2 de Bièvre Isère,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe ZAC Porte de Chambaran 2 de Bièvre Isère ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°126-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Adoption du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe ZAC Grenoble Air Parc de Bièvre Isère.

Il est présenté le Compte Administratif au titre de l'exercice 2018 du Budget Annexe ZAC Grenoble Air Parc de Bièvre Isère établi par le Président lequel, fait ressortir les principales masses financières suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 408 000,00	152 143,08
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 020 554,19	4 020 554,19
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
TOTAL	**5 428 554,19**	**4 172 697,27**
RECETTES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 928 554,19	3 990 379,46
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	500 000,00	176 525,00
TOTAL	**5 428 554,19**	**4 166 904,46**

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 928 554,19	3 990 379,46
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	67 751,00	65 751,00
TOTAL	**4 996 305,19**	**4 056 130,46**
RECETTES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
021 Virement de la section de fonct.		
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 020 554,19	4 020 554,19
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	975 751,00	
TOTAL	**4 996 305,19**	**4 020 554,19**

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Considérant que Monsieur le Président a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe ZAC Grenoble Air Parc de Bièvre Isère,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe ZAC Grenoble Air Parc de Bièvre Isère ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°127-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Adoption du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe ZAC des Mollières de Bièvre Isère.

Il est présenté le Compte Administratif au titre de l'exercice 2018 du Budget Annexe ZAC des Mollières de Bièvre Isère établi par le Président, lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 000,00	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
TOTAL	**20 000,00**	**0,00**
RECETTES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
70 PRODUITS DE SERVICES DU DOMAINE & VENTEES DIVERSES	20 000,00	
TOTAL	**20 000,00**	**0,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
TOTAL	**0,00**	**0,00**
RECETTES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
TOTAL	**0,00**	**0,00**

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Considérant que Monsieur le Président a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe ZAC des Mollières de Bièvre Isère,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe ZAC des Mollières de Bièvre Isère ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°128-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Adoption du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Porte des Alpes de Bièvre Isère.

Il est présenté le Compte Administratif au titre de l'exercice 2018 du Budget Annexe Porte des Alpes de Bièvre Isère établi par le Président, lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	182 000,00	5 771,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 080 399,47	1 080 399,47
043 Op. ordre intérieur de section	34 255,00	33 837,22
66 CHARGES FINANCIERES	34 255,00	33 782,87
TOTAL	**1 330 909,47**	**1 153 790,56**
RECETTES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 171 654,47	1 119 591,02
043 Op. ordre intérieur de section	34 255,00	33 837,22
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	125 000,00	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 864,00
TOTAL	**1 330 909,47**	**1 155 292,24**
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 171 654,47	1 119 591,02
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	21 000,00	20 736,08
TOTAL	**1 192 654,47**	**1 140 327,10**
RECETTES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 080 399,47	1 080 399,47
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	112 255,00	
TOTAL	**1 192 654,47**	**1 080 399,47**

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Considérant que Monsieur le Président a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Porte des Alpes de Bièvre Isère,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Porte des Alpes de Bièvre Isère ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°129-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Adoption du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Basses Echarrières de Bièvre Isère.

Il est présenté le Compte Administratif au titre de l'exercice 2018 du Budget annexe Basses Echarrières de Bièvre Isère établi par le Président, lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	61 000,00	1 535,00
TOTAL	**61 000,00**	**1 535,00**
RECETTES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	61 000,00	
TOTAL	**61 000,00**	**0,00**

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Considérant que Monsieur le Président a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Basses Echarrières de Bièvre Isère,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2018 du Budget annexe Basses Echarrières de Bièvre Isère ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°130-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Adoption du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Gestion des Déchets de Bièvre Isère.

Il est présenté le Compte Administratif au titre de l'exercice 2018 du Budget Annexe Gestion des Déchets de Bièvre Isère établi par le Président, lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 230 560,00	1 229 443,24
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	362 425,00	362 425,00
022 DEPENSES IMPREVUES FONCTIONNEMENT	15 000,00	
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	100 853,28	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	70 000,00	66 706,78
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 000,00	8 877,79
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 000,00	2 130,90
TOTAL	**1 794 838,28**	**1 669 583,71**

RECETTES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	115 853,28	
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 650 985,00	1 562 614,16
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	28 000,00	19 317,53
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	14 400,00
TOTAL	**1 794 838,28**	**1 596 331,69**
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	364 896,91	174 896,90
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	889 679,28	11 994,00
TOTAL	**1 254 576,19**	**186 890,90**
RECETTES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	147 805,66	
021 Virement de la section de fonct.	100 853,28	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	70 000,00	66 706,78
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	195 036,25	35 917,25
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	740 881,00	
TOTAL	**1 254 576,19**	**102 624,03**

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Considérant que Monsieur le Président a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Gestion des Déchets de Bièvre Isère,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2018 du Budget Gestion des Déchets de Bièvre Isère
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°131-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Adoption du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Base de loisirs de Bièvre Isère.

Il est présenté le Compte Administratif au titre de l'exercice 2018 du Budget Annexe Base de Loisirs de Bièvre Isère établi par le Président, lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	19 586,94	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	29 370,00	16 252,28
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	250,00	184,40
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 737,00	
TOTAL	**50 943,94**	**16 436,68**

RECETTES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	19 586,94	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 357,00	6 357,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 000,00	22 137,48
TOTAL	**50 943,94**	**28 494,48**
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 357,00	6 357,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	84 958,50	
TOTAL	**91 315,50**	**6 357,00**
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
RECETTES		
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	42 358,56	
021 Virement de la section de fonct.	19 586,94	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	29 370,00	16 252,28
TOTAL	**91 315,50**	**16 252,28**

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Considérant que Monsieur le Président a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Base de loisirs de Bièvre Isère,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Base de Loisirs de Bièvre Isère ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°132-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Adoption du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Eau Gestion en Affermage de Bièvre Isère.

Il est présenté le Compte Administratif au titre de l'exercice 2018 du Budget Annexe Eau Gestion en Affermage de Bièvre Isère établi par le Président, lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 500,00	
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15 600,00	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	70 000,00	
TOTAL	**105 100,00**	**0,00**
RECETTES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	100,00	
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	105 000,00	
TOTAL	**105 100,00**	**0,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	100,00	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 900,00	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	80 000,00	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	23 850,00	
TOTAL	**110 850,00**	**0,00**
RECETTES		
Chapitre	**Budgété**	**Réalisé**
021 Virement de la section de fonct.	15 600,00	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	70 000,00	
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	7 250,00	
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	18 000,00	
TOTAL	**110 850,00**	**0,00**

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Considérant que Monsieur le Président a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Eau Gestion en Affermage de Bièvre Isère,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Eau Gestion en Affermage de Bièvre Isère ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Joël GULLON

EXTRAIT N°133-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Approbation des comptes de Gestion 2018 de Bièvre Isère dressés par le comptable du Trésor.

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

Pourra DECLARER :

1) **POUR LE BUDGET PRINCIPAL** : que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2018 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président,

2) **POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU** : que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2018 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président,

3) **POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT** : que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2018 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président,

4) **POUR LE BUDGET ANNEXE IMMO D'ENTREPRISES** : que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2018 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président,

5) **POUR LE BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE ZONES BIEVRE ISERE**: que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2018 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président,

6) **POUR LE BUDGET ANNEXE PORTE DE CHAMBARAN 2** : que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2018 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président,

7) **POUR LE BUDGET ANNEXE GRENOBLE AIR PARC** : que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2018 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président,

8) **POUR LE BUDGET ZAC DES MOLLIERES** : que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2018 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président,

9) **POUR LE BUDGET ZA PORTE DES ALPES** : que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2018 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président,

10) **POUR LE BUDGET ANNEXE ADS : Autorisation de Droit des Sols** : que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2018 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président.

11) **POUR LE BUDGET ANNEXE ZA BASSES ECHARRIERES** : que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2018 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président.

12) **POUR LE BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS** : que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2018 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président.

13) **POUR LE BUDGET ANNEXE BASE DE LOISIRS** : que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2018 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président.

14) **POUR LE BUDGET ANNEXE EAU GESTION EN AFFERMAGE** : que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2018 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** les comptes de gestion 2018.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Joël GULLON

EXTRAIT N°134-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Reprise définitive et affectation du résultat 2018 pour le Budget Principal.

Il est rappelé que :

- Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif,

Le déficit d'investissement, prenant en compte le solde des restes à réaliser d'investissement, doit être couvert, par un virement de la section de fonctionnement au 1068 de la section d'investissement, dans la limite du solde de fonctionnement disponible.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Il sera proposé au Conseil Communautaire :

- de **DECIDER** d'affecter au Budget Principal 2019 les résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de la section de fonctionnement 2018	1 918 399,40
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	6 430 389,44
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	**8 348 788,84**
Résultat de la section d'investissement 2018	-756 376,60
Résultat d'investissement cumulé antérieur	-1 140 202,36
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE A REPORTER SUR L'EXERCICE 2019	**-1 896 578,96**
Solde des restes à réaliser 2018	-966 040,91
Résultat cumulé de la section d'investissement	**-2 862 619,87**
Besoin de financement des investissements (Affectation au 1068)	**2 862 619,87**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2019 DU BUDGET PRINCIPAL	**5 486 168,97**

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Joël GULLON

EXTRAIT N°135-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Reprise définitive et affectation du résultat 2018 pour le Budget Annexe de l'Eau de Bièvre Isère.

Il est rappelé que :

- Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif,

Le déficit d'investissement, prenant en compte le solde des restes à réaliser d'investissement, doit être couvert, par un virement de la section de fonctionnement au 1068 de la section d'investissement, dans la limite du solde de fonctionnement disponible.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **DECIDER** d'affecter au Budget Annexe de l'Eau 2019, les résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de la section de fonctionnement 2018	974 033,52
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	1 550 661,77
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	**2 524 695,29**
Résultat de la section d'investissement 2018	723 106,37
Résultat d'investissement cumulé antérieur	-548 440,96
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2019	**174 665,41**
Solde des restes à réaliser 2018	715 867,56
Résultat cumulé de la section d'investissement	**890 532,97**
Besoin de financement des investissements (Affectation au 1068)	**0,00**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2019	**2 524 695,29**

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Joël GULLON

EXTRAIT N°136-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Reprise et affectation définitive des résultats 2018 du Budget Annexe de l'Assainissement.

Il est rappelé que :

- Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif,

Le déficit d'investissement, prenant en compte le solde des restes à réaliser d'investissement, doit être couvert, par un virement de la section de fonctionnement au 1068 de la section d'investissement, dans la limite du solde de fonctionnement disponible

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **DECIDER** d'affecter au Budget Annexe de l'Assainissement 2019, les résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de la section de fonctionnement 2018	349 045,92
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	-152 896,70
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	**196 149,22**
Résultat de la section d'investissement 2018	1 664 470,98
Résultat d'investissement cumulé antérieur	-1 300 267,82
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2019	**364 203,16**
Solde des restes à réaliser 2018	1 488 717,54
Résultat cumulé de la section d'investissement	**1 852 920,70**
Besoin de financement des investissements (Affectation au 1068)	**0,00**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2019	**196 149,22**

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Joël GULLON

EXTRAIT N°137-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Reprise et affectation définitive des résultats 2018 du Budget Annexe Immobilier d'entreprises de Bièvre Isère.

Il est rappelé que :

- Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif,

Le déficit d'investissement, prenant en compte le solde des restes à réaliser d'investissement, doit être couvert, par un virement de la section de fonctionnement au 1068 de la section d'investissement, dans la limite du solde de fonctionnement disponible

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **DECIDER** d'affecter au Budget Annexe Immobilier d'Entreprises 2019, les résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de la section de fonctionnement 2018	154 742,46
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	433 940,13
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	**588 682,59**
Résultat de la section d'investissement 2018	479 205,70
Résultat d'investissement cumulé antérieur	-468 402,43
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2019	**10 803,27**
Solde des restes à réaliser 2018	-24 687,84
Résultat cumulé de la section d'investissement	**-13 884,57**
Besoin de financement des investissements (Affectation au 1068)	**13 884,57**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2019	**574 798,02**

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Joël GULLON

EXTRAIT N°138-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Reprise et affectation définitive des résultats 2018 du Budget Annexe Aménagement de Zones de Bièvre Isère.

Il est rappelé que :

- Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif,

Pour les budgets des zones d'activités avec comptabilité des stocks, l'affectation au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement (y compris le solde des restes à réaliser) n'est pas obligatoire. De fait, le déficit d'investissement est reporté en dépenses d'investissement de l'exercice suivant.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **DECIDER** d'affecter au Budget annexe Aménagement de Zones 2019, les résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de la section de fonctionnement 2018	28,78
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	-107 317,69
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	**-107 288,91**
Résultat de la section d'investissement 2018	-13 023,90
Résultat d'investissement cumulé antérieur	40 363,88
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2019	**27 339,98**
Solde des restes à réaliser 2018	0,00
Besoin de financement des investissements (Affectation au 1068)	**0,00**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2019	**-107 288,91**

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Joël GULLON

EXTRAIT N°139-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Reprise et affectation définitive des résultats 2018 du Budget Annexe ZAC Porte de Chambaran 2 de Bièvre Isère.

Il est rappelé que :

- Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif,

Pour les budgets des zones d'activités avec comptabilité des stocks, l'affectation au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement (y compris le solde des restes à réaliser) n'est pas obligatoire. De fait, le déficit d'investissement est reporté en dépenses d'investissement de l'exercice suivant.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **DECIDER** d'affecter au Budget annexe ZAC Porte de Chambaran 2 2019, les résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de la section de fonctionnement 2018	-21 515,04
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	435 242,95
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	**413 727,91**
Résultat de la section d'investissement 2018	1 113 087,46
Résultat d'investissement cumulé antérieur	-793 998,52
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2019	**319 088,94**
Solde des restes à réaliser 2018	0,00
Besoin de financement des investissements (Affectation au 1068)	**0,00**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2019	**413 727,91**

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Joël GULLON

EXTRAIT N°140-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Reprise et affectation définitive des résultats 2018 du Budget Annexe ZAC Grenoble Air Parc de Bièvre Isère.

Il est rappelé que :

- Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif,

Pour les budgets des zones d'activités avec comptabilité des stocks, l'affectation au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement (y compris le solde des restes à réaliser) n'est pas obligatoire. De fait, le déficit d'investissement est reporté en dépenses d'investissement de l'exercice suivant.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **DECIDER** d'affecter au Budget annexe ZAC Grenoble Air Parc 2019, les résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de la section de fonctionnement 2018	-5 792,81
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	2 408 028,65
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	**2 402 235,84**
Résultat de la section d'investissement 2018	-35 576,27
Résultat d'investissement cumulé antérieur	-3 531 816,93
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2019	**-3 567 393,20**
Solde des restes à réaliser 2018	0,00
Résultat cumulé de la section d'investissement	**-3 567 393,20**
Besoin de financement des investissements (Affectation au 1068)	**0,00**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2019	**2 402 235,84**

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Joël GULLON

EXTRAIT N°141-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Reprise et affectation définitive des résultats 2018 du Budget Annexe ZAC des Mollières de Bièvre Isère.

Il est rappelé que :

- Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif,

Pour les budgets des zones d'activités avec comptabilité des stocks, l'affectation au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement (y compris le solde des restes à réaliser) n'est pas obligatoire. De fait, le déficit d'investissement est reporté en dépenses d'investissement de l'exercice suivant.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **DECIDER** d'affecter au Budget annexe ZAC des Mollières 2019, les résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de la section de fonctionnement 2018	0,00
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	15 119,49
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	**15 119,49**
Résultat de la section d'investissement 2018	0,00
Résultat d'investissement cumulé antérieur	18 177,77
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2019	**18 177,77**
Solde des restes à réaliser 2018	0,00
Besoin de financement des investissements (Affectation au 1068)	**0,00**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2019	**15 119,49**

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Joël GULLON

EXTRAIT N°143-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Reprise et affectation définitive des résultats 2018 du Budget Annexe ZAC Basses Echarrières de Bièvre Isère.

Il est rappelé que :

- Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif,

Pour les budgets des zones d'activités avec comptabilité des stocks, l'affectation au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement (y compris le solde des restes à réaliser) n'est pas obligatoire. De fait, le déficit d'investissement est reporté en dépenses d'investissement de l'exercice suivant.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **DECIDER** d'affecter au Budget annexe ZAC Basses Echarrières 2019, les résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de la section de fonctionnement 2018	-1 535,00
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	-105 729,99
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	**-107 264,99**
Résultat de la section d'investissement 2018	0,00
Résultat d'investissement cumulé antérieur	0,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2019	0,00
RAR recettes	0
RAR dépenses	0
Solde des restes à réaliser 2018	0,00
Besoin de financement des investissements (Affectation au 1068)	**0,00**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2019	**-107 264,99**

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Joël GULLON

EXTRAIT N°144-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Reprise et affectation définitive des résultats 2018 du Budget Annexe Gestion des Déchets Bièvre Isère.

Il est rappelé que :

- Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif,

Le déficit d'investissement, prenant en compte le solde des restes à réaliser d'investissement, doit être couvert, par un virement de la section de fonctionnement au 1068 de la section d'investissement, dans la limite du solde de fonctionnement disponible

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **DECIDER** d'affecter au Budget Annexe Gestion des Déchets Bièvre Isère 2019, les résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de la section de fonctionnement 2018	-73 252,02
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	115 853,28
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	**42 601,26**
Résultat de la section d'investissement 2018	-84 266,87
Résultat d'investissement cumulé antérieur	147 805,66
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2019	**63 538,79**
Solde des restes à réaliser 2018	-52 400,28
Besoin de financement des investissements (Affectation au 1068)	**0,00**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2019	**42 601,26**

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Joël GULLON

EXTRAIT N°145-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Reprise et affectation définitive des résultats 2018 du Budget Annexe Base de Loisirs de Bièvre Isère.

Il est rappelé que :

- Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif,

Le déficit d'investissement, prenant en compte le solde des restes à réaliser d'investissement, doit être couvert, par un virement de la section de fonctionnement au 1068 de la section d'investissement, dans la limite du solde de fonctionnement disponible

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **DECIDER** d'affecter au Budget Annexe Base de Loisirs 2019, les résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de la section de fonctionnement 2018	12 057,80
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	19 586,94
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	**31 644,74**
Résultat de la section d'investissement 2018	9 895,28
Résultat d'investissement cumulé antérieur	42 358,56
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2019	**52 253,84**
Solde des restes à réaliser 2018	0,00
Besoin de financement des investissements (Affectation au 1068)	**0,00**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2019	**31 644,74**

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Joël GULLON

EXTRAIT N°146-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Budget Supplémentaire 2019 : Budget Principal.

Il y a lieu de procéder à l'intégration des résultats définitifs de l'année 2018 dans un Budget Supplémentaire ;

L'ensemble des modifications proposées s'équilibre en dépenses et en recettes.

Le budget supplémentaire ci-après est donc proposé.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Supplémentaire du Budget Principal suivant, équilibré en dépenses comme en recettes selon le détail annexé,

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
CH	CHAPITRES	MONTANTS
CH023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	102 863,81
TOTAL DEPENSES		**102 863,81**
RECETTES		
CH002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	102 863,81
TOTAL RECETTES		**102 863,81**
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
CH	CHAPITRES	MONTANTS
CH23	IMMOBILISATION EN COURS	102 863,81
TOTAL DEPENSES		**102 863,81**
RECETTES		
CH	CHAPITRES	MONTANTS
CH021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	102 863,81
TOTAL RECETTES		**102 863,81**

- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE moins 1 voix.

Rapporteur : Joël GULLON

EXTRAIT N°147-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Budget Supplémentaire 2019 : Budget Eau.

Il y a lieu de procéder à l'intégration des résultats définitifs de l'année 2018 et de constater les Restes A Réaliser 2018 dans un Budget Supplémentaire ;

L'ensemble des modifications proposées s'équilibre en dépenses et en recettes.

Le budget supplémentaire ci-après est donc proposé.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Supplémentaire du Budget Eau suivant, équilibré en dépenses comme en recettes selon le détail annexé,

SECTION D'EXPLOITATION		
DEPENSES		
CH	CHAPITRES	MONTANTS
CH011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	
CH67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 000,00
CH023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 213 695,29
CH042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	295 000,00
TOTAL DEPENSES		**2 524 695,29**
RECETTES		
CH002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 524 695,29
CH76	PRODUITS FINANCIERS	
TOTAL RECETTES		**2 524 695,29**

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
CH	CHAPITRES	MONTANTS BS	RAR 2018	BS+RAR
CH16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			-
CH20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		93 839,00	**93 839,00**
CH21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		240 251,53	**240 251,53**
CH23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 643 623,26	466 526,71	**2 110 149,97**
CH4581	Investissement sous mandat		125,20	**125,20**
TOTAL DEPENSES		**1 643 623,26**	**800 742,44**	**2 444 365,70**
RECETTES				
CH	CHAPITRES	MONTANTS BS	RAR 2018	BS+RAR
CH001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	174 665,41		**174 665,41**
CH021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNMENT	2 213 695,29		**2 213 695,29**
CH040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	295 000,00		**295 000,00**
CH13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		1 466 610,00	**1 466 610,00**
CH16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- 1 755 605,00		**- 1 755 605,00**
CH4582	Investissement sous mandat		50 000,00	**50 000,00**
TOTAL RECETTES		**927 755,70**	**1 516 610,00**	**2 444 365,70**

- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Joël GULLON

EXTRAIT N°148-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Budget Supplémentaire 2019 : Budget Assainissement.

Il y a lieu de procéder à l'intégration des résultats définitifs de l'année 2018 et de constater les Restes A Réaliser 2018 dans un Budget Supplémentaire ;

L'ensemble des modifications proposées s'équilibre en dépenses et en recettes.

Le budget supplémentaire ci-après est donc proposé.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Supplémentaire Assainissement suivant, équilibré en dépenses comme en recettes selon le détail annexé,

SECTION D'EXPLOITATION		
DEPENSES		
CH	CHAPITRES	MONTANTS
CH023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	188 149,22
CH67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 000,00
TOTAL DEPENSES		**196 149,22**
RECETTES		
CH002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	196 149,22
TOTAL RECETTES		**196 149,22**

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
CH	CHAPITRES	MONTANTS BS	RAR 2018	BS+RAR
CH13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		65 000,00	65 000,00
CH20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		44 979,74	44 979,74
CH21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		59 340,39	59 340,39
CH041	OPERATIONS PATRIMONIALES			-
CH23	IMMOBILISATIONS EN COURS		2 637 564,77	2 637 564,77
CH4581	Investissement sous mandat		219 808,06	219 808,06
TOTAL DEPENSES		-	**3 026 692,96**	**3 026 692,96**
RECETTES				
CH	CHAPITRES	MONTANTS	RAR 2018	BS+RAR
CH001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	364 203,16		364 203,16
CH021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	188 149,22		188 149,22
CH13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		3 907 077,00	3 907 077,00
CH16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- 2 041 069,92		- 2 041 069,92
CH45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		65 697,13	65 697,13
CH4582	Investissement sous mandat		542 636,37	542 636,37
TOTAL RECETTES		**- 1 488 717,54**	**4 515 410,50**	**3 026 692,96**

- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°149-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Budget Supplémentaire 2019 : Budget Immobilier d'Entreprises.

Il y a lieu de procéder à l'intégration des résultats définitifs de l'année 2018 et de constater les Restes A Réaliser 2018 dans un Budget Supplémentaire ;

L'ensemble des modifications proposées s'équilibre en dépenses et en recettes.

Le budget supplémentaire ci-après est donc proposé.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Supplémentaire Immobilier d'Entreprises suivant, équilibré en dépenses comme en recettes selon le détail annexé,

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
CH	CHAPITRES	MONTANTS
CH011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	
CH023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	574 798,02
TOTAL DEPENSES		**574 798,02**
RECETTES		
CH002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	574 798,02
TOTAL DEPENSES		**574 798,02**

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
CH	CHAPITRES	MONTANTS BS	RAR 2018	BS+RAR
CH20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		3 333,33	**3 333,33**
CH21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	574 798,02	21 354,51	**596 152,53**
TOTAL DEPENSES		**574 798,02**	**24 687,84**	**599 485,86**
RECETTES				
CH	CHAPITRES	MONTANTS BS	RAR 2017	BS+RAR
CH001	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	10 803,27		**10 803,27**
CH021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	574 798,02		**574 798,02**
CH040	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-		**-**
CH10	DOTATIONS FONDS ET RESERVES	13 884,57		**13 884,57**
TOTAL RECETTES		**599 485,86**	**-**	**599 485,86**

- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°150-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Budget Supplémentaire 2019 : Budget Aménagement de zones.

Il y a lieu de procéder à l'intégration des résultats définitifs de l'année 2018 et de constater les Restes A Réaliser 2018 dans un Budget Supplémentaire ;

L'ensemble des modifications proposées s'équilibre en dépenses et en recettes.

Le budget supplémentaire ci-après est donc proposé.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Supplémentaire Aménagement de Zones suivant, équilibré en dépenses comme en recettes selon le détail annexé,

SECTION D'EXPLOITATION		
DEPENSES		
CH	CHAPITRES	MONTANTS
CH002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	107 288,91
TOTAL DEPENSES		107 288,91
RECETTES		
CH70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINES ET VENTES DIVERSES	107 288,91
TOTAL RECETTES		107 288,91

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
CH	CHAPITRES	MONTANTS BS	RAR 2018	BS+RAR
CH16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-		-
TOTAL DEPENSES		-	-	-
RECETTES				
CH	CHAPITRES	MONTANTS	RAR 2018	BS+RAR
CH001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	27 339,98		27 339,98
CH16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- 27 339,98		- 27 339,98
TOTAL RECETTES		27 339,98	-	0

- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°151-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Budget Supplémentaire 2019 : Budget ZAC Portes de Chambaran 2.

Il y a lieu de procéder à l'intégration des résultats définitifs de l'année 2018 et de constater les Restes A Réaliser 2018 dans un Budget Supplémentaire ;

L'ensemble des modifications proposées s'équilibre en dépenses et en recettes.

Le budget supplémentaire ci-après est donc proposé.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Supplémentaire ZAC Portes de Chambaran 2 suivant, équilibré en dépenses comme en recettes selon le détail annexé,

SECTION D'EXPLOITATION		
DEPENSES		
CH	CHAPITRES	MONTANTS
CH011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	413 727,91
TOTAL DEPENSES		413 727,91
RECETTES		
CH002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	413 727,91
CH70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINES ET VENTES DIVERSES	
TOTAL RECETTES		413 727,91

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
CH	CHAPITRES	MONTANTS BS	RAR 2018	BS+RAR
CH16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	319 088,94		**319 088,94**
TOTAL DEPENSES		**319 088,94**	-	**319 088,94**
RECETTES				
CH	CHAPITRES	MONTANTS	RAR 2018	BS+RAR
CH001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	319 088,94		**319 088,94**
CH16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			-
TOTAL RECETTES		**319 088,94**	-	**319 088,94**

- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°152-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Budget Supplémentaire 2019 : Budget ZAC Grenoble Air Parc.

Il y a lieu de procéder à l'intégration des résultats définitifs de l'année 2018 et de constater les Restes A Réaliser 2018 dans un Budget Supplémentaire ;

L'ensemble des modifications proposées s'équilibre en dépenses et en recettes.

Le budget supplémentaire ci-après est donc proposé.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Supplémentaire ZAC Grenoble Air Parc suivant, équilibré en dépenses comme en recettes selon le détail annexé,

SECTION D'EXPLOITATION		
DEPENSES		
CH	CHAPITRES	MONTANTS
CH023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 402 235,84
TOTAL DEPENSES		**2 402 235,84**
RECETTES		
CH002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 402 235,84
TOTAL RECETTES		**2 402 235,84**

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
CH	CHAPITRES	MONTANTS BS	RAR 2018	BS+RAR
CH001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 567 393,20		**3 567 393,20**
CH16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-		-
TOTAL DEPENSES		**3 567 393,20**	-	**3 567 393,20**
RECETTES				
CH	CHAPITRES	MONTANTS	RAR 2018	BS+RAR
CH021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 402 235,84		**2 402 235,84**
CH16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 165 157,36		**1 165 157,36**
TOTAL RECETTES		**3 567 393,20**	-	**3 567 393,20**

- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°153-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Budget Supplémentaire 2019 : Budget ZAC des Mollières.

Il y a lieu de procéder à l'intégration des résultats définitifs de l'année 2018 et de constater les Restes A Réaliser 2018 dans un Budget Supplémentaire ;

L'ensemble des modifications proposées s'équilibre en dépenses et en recettes.

Le budget supplémentaire ci-après est donc proposé.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Supplémentaire ZAC des Mollières suivant, équilibré en dépenses comme en recettes selon le détail annexé,

SECTION D'EXPLOITATION		
DEPENSES		
CH	CHAPITRES	MONTANTS
CH011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 119,49
TOTAL DEPENSES		**15 119,49**
RECETTES		
CH002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	15 119,49
TOTAL RECETTES		**15 119,49**

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
CH	CHAPITRES	MONTANTS BS	RAR 2018	BS+RAR
CH16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	18 177,77		**18 177,77**
TOTAL DEPENSES		**18 177,77**	**-**	**18 177,77**
RECETTES				
CH	CHAPITRES	MONTANTS	RAR 2018	BS+RAR
CH001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	18 177,77		**18 177,77**
CH16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			**-**
TOTAL RECETTES		**18 177,77**	**-**	**18 177,77**

- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°154-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Budget Supplémentaire 2019 : Budget Porte des Alpes.

Il y a lieu de procéder à l'intégration des résultats définitifs de l'année 2018 et de constater les Restes A Réaliser 2018 dans un Budget Supplémentaire ;

L'ensemble des modifications proposées s'équilibre en dépenses et en recettes.

Le budget supplémentaire ci-après est donc proposé.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Supplémentaire Porte des Alpes suivant, équilibré en dépenses comme en recettes selon le détail annexé,

SECTION D'EXPLOITATION		
DEPENSES		
CH	CHAPITRES	MONTANTS
CH002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	7 819,66
TOTAL DEPENSES		**7 819,66**
RECETTES		
CH70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	7 819,66
TOTAL RECETTES		**7 819,66**

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
CH	CHAPITRES	MONTANTS BS	RAR 2018	BS+RAR
CH001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	104 517,41		**104 517,41**
CH16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			**-**
TOTAL DEPENSES		**104 517,41**	**-**	**104 517,41**
RECETTES				
CH	CHAPITRES	MONTANTS	RAR 2018	BS+RAR
CH16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	104 517,41		**104 517,41**
TOTAL RECETTES		**104 517,41**	**-**	**104 517,41**

- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°155-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Budget Supplémentaire 2019 : Budget ZAC Basses Echarrières.

Il y a lieu de procéder à l'intégration des résultats définitifs de l'année 2018 et de constater les Restes A Réaliser 2018 dans un Budget Supplémentaire ;

L'ensemble des modifications proposées s'équilibre en dépenses et en recettes.

Le budget supplémentaire ci-après est donc proposé.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Supplémentaire ZAC Basses Echarrières suivant, équilibré en dépenses comme en recettes selon le détail annexé,

SECTION D'EXPLOITATION		
DEPENSES		
CH	CHAPITRES	MONTANTS
CH002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	107 264,99
TOTAL DEPENSES		**107 264,99**
RECETTES		
CH70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	107 264,99
TOTAL RECETTES		**107 264,99**

- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°156-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Budget Supplémentaire 2019 : Budget Gestion des Déchets.

Il y a lieu de procéder à l'intégration des résultats définitifs de l'année 2018 et de constater les Restes A Réaliser 2018 dans un Budget Supplémentaire ;

L'ensemble des modifications proposées s'équilibre en dépenses et en recettes.

Le budget supplémentaire ci-après est donc proposé.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Supplémentaire suivant, équilibré en dépenses comme en recettes selon le détail annexé,

SECTION D'EXPLOITATION		
DEPENSES		
CH	CHAPITRES	MONTANTS
CH042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	42 601,26
TOTAL DEPENSES		**42 601,26**
RECETTES		
CH002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	42 601,26
TOTAL RECETTES		**42 601,26**

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
CH	CHAPITRES	MONTANTS BS	RAR 2018	BS+RAR
CH21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			-
CH23	IMMOBILISATIONS EN COURS	53 739,77	52 400,28	**106 140,05**
TOTAL DEPENSES		**53 739,77**	**52 400,28**	**106 140,05**
RECETTES				
CH	CHAPITRES	MONTANTS	RAR 2018	BS+RAR
CH001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	63 538,79		**63 538,79**
CH040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	42 601,26		**42 601,26**
TOTAL RECETTES		**106 140,05**	**-**	**106 140,05**

- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°157-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Budget Supplémentaire 2019 : Budget Base de Loisirs.

Il y a lieu de procéder à l'intégration des résultats définitifs de l'année 2018 et de constater les Restes A Réaliser 2018 dans un Budget Supplémentaire ;

L'ensemble des modifications proposées s'équilibre en dépenses et en recettes.

Le budget supplémentaire ci-après est donc proposé.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 05 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Supplémentaire suivant, équilibré en dépenses comme en recettes selon le détail annexé,

SECTION D'EXPLOITATION		
DEPENSES		
CH	CHAPITRES	MONTANTS
CH67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
CH022	DEPENSES IMPREVUES	
CH023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	31 644,74
TOTAL DEPENSES		**31 644,74**
RECETTES		
CH002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	31 644,74
TOTAL RECETTES		**31 644,74**

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
CH	CHAPITRES	MONTANTS BS	RAR 2018	BS+RAR
CH21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	83 898,58		**83 898,58**
CH23	IMMOBILISATIONS EN COURS			**-**
TOTAL DEPENSES		**83 898,58**	**-**	**83 898,58**
RECETTES				
CH	CHAPITRES	MONTANTS	RAR 2018	BS+RAR
CH001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	52 253,84		**52 253,84**
CH021	VIREMENT de la section de Fonctionnement	31 644,74		**31 644,74**
CH10	DOTATIONS FONDS ET RESERVES			**-**
TOTAL RECETTES		**83 898,58**	**-**	**83 898,58**

- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Anne-Marie AMICE

EXTRAIT N°158-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Affaires Culturelles : Subventions à accorder au festival des Etés de Marnans.

Dans le cadre de sa politique culturelle, Bièvre Isère Communauté accorde des subventions à des structures culturelles présentes sur le territoire. Pour rappel, en 2015 Bièvre Isère Communauté a orienté les soutiens financiers à destination des associations en priorité vers des actions en lien avec la musique.

Dans ce contexte, des actions culturelles sont actuellement développées sur le territoire, à destination du plus grand nombre. C'est notamment le cas du festival « Les Etés de Marnans » sur la commune de Marnans.

Pour 2019, il est donc proposé d'apporter un soutien à cet évènement emblématique du territoire qui a sollicité les aides de Bièvre Isère Communauté.

Le festival « Les Etés de Marnans », porté par l'association du même nom, est un évènement présent sur le territoire depuis de nombreuses années. Dans une volonté de soutenir de telles initiatives, Bièvre Isère Communauté propose d'attribuer une subvention comme présenté ci-dessous.

Organisme	Subvention 2019
Association Les Etés de Marnans – Festival Les Etés de Marnans	3 000 €

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 11 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**ATTRIBUER** la subvention au festival des Etés des Marnans tel que proposé par le tableau ci-dessus, pour l'année 2019.

Monsieur Bernard Gillet, Maire de la commune de Viriville, ne prend pas part au vote.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Guy GERIN

EXTRAIT N°159-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Développement Economique : Agriculture : Validation du plan d'actions 2019, annexe de la convention cadre de partenariat entre Bièvre Isère Communauté et la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

Bièvre Isère Communauté et la Chambre d'agriculture de l'Isère ont signé une convention cadre de partenariat en avril 2017 pour une période de 3 ans.

3 enjeux prioritaires ont été définis pour notre territoire :

Enjeux économiques : permettre aux structures de faire face aux évolutions, assurer la rentabilité des productions, encourager le développement des circuits-courts, renforcer l'image locale, maitriser la consommation énergétique des exploitations…

Enjeux sociaux (humains) : inciter aux actions collectives (CUMA), assurer la transmission des exploitations, créer du lien entre profession agricole et citoyens afin de mieux faire connaitre le rôle de l'agriculture…

Enjeux environnementaux : préservation de la ressource en eau quantitativement et qualitativement, développement de pratiques agronomiques innovantes…

La convention cadre prévoit que sa déclinaison opérationnelle et financière fasse l'objet d'un plan d'actions annuel en annexe.

Afin de poursuivre le travail réalisé lors des 2 premières années de la convention cadre, il est proposé de valider et mettre en œuvre **le plan d'actions 2019** en tant qu'annexe de la convention cadre de partenariat.

Ce plan d'actions 2019 comporte 3 volets qui sont suivis par 3 pôles de Bièvre Isère Communauté :

- Développement Economique
- Développement durable
- Environnement – Eau

Il faut noter que le volet Environnement – Eau intègre les actions Terre & Eau et les actions de communication à l'échelle du bassin versant.

La mise en œuvre du plan d'actions est prévue sur la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020.

Pour l'ensemble de ce plan d'actions, **la participation financière de Bièvre Isère Communauté est de 68.570 € (dont 19.200 € pour le volet Développement Economique).**

Le détail du plan d'actions est présenté ci-joint.

Vu l'avis favorable de la commission Développement Economique en date du 22 mai 2019,

Vu l'avis favorable de la commission Développement Durable et de la commission Environnement,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **VALIDER** le plan d'actions 2019 annexe de la convention cadre de partenariat entre Bièvre Isère Communauté et la Chambre d'Agriculture de l'Isère,

- d'**AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge du Développement économique et de l'Agriculture à engager toutes démarches, à procéder à toutes dépenses et à signer tous documents se rapportant à cette demande.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Martial SIMONDANT

EXTRAIT N°160-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Développement Economique : Avenant n°5 au traité de concession d'aménagement, du Parc d'Activités du Rival, à La Côte Saint André, à Elegia (Territoires 38).

Monsieur le Vice-président en charge du développement économique rappelle l'historique afin de proposer l'approbation de l'avenant n°5.

Contexte et rappel des procédures administratives :

Par délibération en date du 06 octobre 2008, la Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers (CCPBL) a confié l'aménagement et l'équipement de l'opération d'aménagement "ZAC Le Rival Olagnières à La Côte Saint André" à Territoires 38, par concession d'aménagement notifiée le 24 novembre 2008, conformément à l'article L 300-4 du Code de l'urbanisme.

Par délibération en date du 25 octobre 2010 approuvant l'avenant n°1 au traité de concession, le montant prévisionnel de la participation de la CCPBL à l'opération, prévue à l'article 28.1 de la concession d'aménagement, a été modifié de la façon suivante :

- 613 051 € HT, soit 733 208,99 € TTC, au titre de la remise d'ouvrages "primaires",
- 1 382 522 € HT, soit 1 653 496,31 € TTC, au titre de la remise d'ouvrages" secondaires".

Par délibération en date du 24 septembre 2012 approuvant l'avenant n°2 au traité de concession, la rédaction de l'article 25 a été modifiée afin de mieux distinguer la phase dite de remise d'ouvrages par le concessionnaire au concédant une fois ceux-ci réceptionnés pour en assurer la gestion, de la phase dite de transfert de propriété des ouvrages formalisée par acte authentique.

Par délibération en date du 02 décembre 2013 approuvant l'avenant n°3 au traité de concession, le montant de la rémunération de Territoires 38 a été modifié afin de prendre en compte une mission complémentaire, pour un montant de 40 000 € HT, concernant le pilotage des études et procédures nécessaires à la modification de la desserte de la ZAC.

PROJET

Aujourd'hui, certains terrains sont en cours de commercialisation. Les travaux n'étant pas achevés et pour permettre à Territoires 38 de procéder à la clôture de l'opération, il convient de prolonger d'au moins une année supplémentaire la durée du contrat de concession afin d'assurer la continuité des missions à conduire sur la ZAC Rival Olagnières.

Il est donc proposé de modifier l'Article 6 du Traité de Concession, comme suit :

« La durée de la concession fixée initialement jusqu'au 31 décembre 2017, prorogée une première fois jusqu'au 31 décembre 2018 (délibération 322-2017 en date du 19 décembre 2017), est prorogée d'une année supplémentaire, à savoir jusqu'au 31 décembre 2019. »

Toutes les clauses du traité de concession et de ses avenants n°1, 2 et 3 non modifiées par le présent avenant n°5 restent applicables sans aucune restriction au présent avenant.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 22 mai 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le projet d'avenant n°5 au traité de concession d'aménagement à signer avec Territoire 38,
- d'**AUTORISER** le Président ou Monsieur le Vice-Président en charge du Développement Economique à signer tous documents se rapportant à cette demande avec Territoire 38.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Martial SIMONDANT

EXTRAIT N°161-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Développement Economique : Convention générale de partenariat 2019 avec Initiative Bièvre-Valloire.

Bièvre Isère Communauté est partenaire de structures favorisant le développement économique et l'aide à la création telle que l'association ADIE, Isère Entreprendre, et bien évidemment Initiative Bièvre-Valloire depuis de plusieurs années.
Initiative Bièvre-Valloire est une association loi 1901, créée le 22 décembre 1998 dans le cadre du dispositif d'appui à la création d'entreprises souhaité par le Syndicat Mixte du Pays de Bièvre-Valloire pour la mise en œuvre d'un soutien financier, administratif et technique à la création d'entreprises.

La plateforme Initiative Bièvre-Valloire gère un fonds d'aide à la création, qui lui appartient et qui est affecté en totalité au financement des prêts d'honneur octroyés aux créateurs d'entreprises.

Après la dissolution du Syndicat Mixte le 31 décembre 2016, et au souhait des élus de continuer de soutenir Initiative Bièvre-Valloire sur le même territoire que celui du Syndicat Mixte, à savoir les communes de Bièvre-Est, Bièvre Isère Communauté et Territoire de Beaurepaire, il a été décidé que Bièvre-Isère Communauté porterait les moyens humains et matériels avec une répartition financière des dépenses entre les trois Communautés de communes.
Une première convention générale de partenariat a été signée en 2017 par les quatre parties.
Une seconde convention a été signée en 2018, apportant des modifications afin de répondre aux modalités de versement de la subvention de la région Auvergne-Rhône-Alpes et pour pouvoir mobiliser d'autres financeurs.

Au 1er janvier 2019, la Communauté de communes du Territoire de Beaurepaire a fusionné avec celle du Pays Roussillonnais et a rejoint la plateforme Initiative Isère Vallée du Rhône. Le périmètre d'intervention d'Initiative Bièvre-Valloire couvre désormais les Communautés de communes de Bièvre Est et de Bièvre Isère. La présente convention sera donc signée par trois parties.

EXPOSE :
Pour 2019, il s'agit de reconduire la convention générale de partenariat avec des modifications permettant de répondre aux modalités de versement de la subvention de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de pouvoir mobiliser d'autres financeurs.

La convention a pour objet de définir :

- les modalités du partenariat entre l'association Initiative Bièvre-Valloire et les communautés de communes de Bièvre-Est, Bièvre Isère Communauté concernant le soutien à la création à la reprise et au développement d'entreprise sur le territoire de ces 2 communautés de communes ;

- les modalités de mises à disposition des moyens humains et matériels par Bièvre Isère communauté auprès d'Initiative Bièvre-Valloire ;

- les modalités de répartition de ces dépenses entre les 2 communautés de communes.

Modalités financières
Afin de pouvoir mobiliser d'autres financements, il est nécessaire que les dépenses de mises à disposition apparaissent dans la comptabilité de Initiative Bièvre-Valloire comme des mises à disposition payantes et que les participations des communautés de communes et de la Région soient versées à Initiative Bièvre-Valloire.

Ainsi, pour l'année 2019, la convention prévoit que :

- Bièvre-Isère Communauté porte les dépenses des moyens humains et matériels et les facture à IBV en fin d'année.

- La communauté de communes de Bièvre-Est verse sa participation à IBV en fin d'année suite à un appel de fonds envoyé par IBV.
- IBV règlera la facture à Bièvre-Isère Communauté dès réception de la subvention de la région Auvergne-Rhône-Alpes et des autres subventions.

Au titre de 2019, le **budget prévisionnel** représente une **dépense globale de 98 909 €.**

La subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes attribuée à Initiative Bièvre-Valloire est estimée à 21 218 €.

Au titre de l'année 2019, le **solde prévisionnel** à la charge des deux Communautés de Communes, est **évalué** à **77 691 €.**

Pour l'année 2019, il a été décidé entre les Communautés de Communes de Bièvre Est et de Bièvre Isère que le montant de la participation de Bièvre Est resterait identique à celle versée en 2018, à savoir 19 530 €. Le solde étant pris en charge par Bièvre Isère, soit 58 161 €. Il est calculé à partir des dépenses prévisionnelles dont est déduit la subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes prévue pour Initiative Bièvre-Valloire ; ce montant pourra être réévalué en fonction d'autres subventions pouvant être perçues.

En fonction de la clé de répartition définie en annexe, la répartition prévisionnelle des coûts calculés selon les hypothèses énoncées ci-dessus, est déterminée comme suit :

- Bièvre-Est, un montant de **19 530 €,**
- Bièvre Isère Communauté, un montant estimé à **58 161 €.**

Cette convention de mise à disposition prend effet au 1er janvier 2019, et prendra fin au 31 décembre 2019.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 22 mai 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **VALIDER** la convention générale de partenariat 2019 avec Initiative Bièvre-Valloire.
- d'**AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge du Développement Economique à engager toutes démarches, procéder à toutes dépenses et à signer tous documents se rapportant à cette demande.

Monsieur Hubert JANIN, Maire délégué de la commune de Ornacieux-Balbins, ne prend pas part au vote.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Le Président donne lecture des délibérations de Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019 :

Culture : Ecole de Musique intercommunale – Remise gracieuse.

Environnement : Collecte et Valorisation des Déchets : Tarifs 2019 pour la vente de poules pondeuses.

Ressources Humaines : Transformation de postes suite au tableau d'avancement de grade et réussite au concours.

Habitat : Demande de garantie d'emprunt de la SDH pour la construction de 26 logements sociaux à La Côte St André.

Technique : Réaménagement des locaux St Jean de Bournay : Dévolution des marchés de travaux.

Fin de la séance à 20h30